

Performance urbaine et droit à la ville
XVème Colloque international du GRET
Rabat, les 11 et 12 mars 2010

Le Groupement de Recherche sur Espace et Territoires (GRET) de l'Université Mohamed V de Rabat et la Chaire UNESCO des droits de l'homme ont organisé les 11 et 12 mars 2010 à Rabat leur XVème colloque international sur le thème « performance urbaine et droit à la ville ». Fidèle à ce rendez-vous, le GRIDAUH s'est associé à cette rencontre au côté d'autres partenaires (la Fondation Hanns Seidel, l'Institut national d'aménagement et d'urbanisme du Maroc, Les offices publiques de l'habitat en France notamment). Il était représenté par Jean-Pierre Lebreton, Norbert Foulquier et Pascal Planchet.

Le devenir des villes a été au cœur des débats. La croissance urbaine sans précédent à laquelle tous les États sont confrontés et les tensions qu'elle suscite appellent à imaginer de nouveaux modèles de développement. Qu'elle soit subie comme dans les pays émergents ou organisée par le marché comme dans les pays industrialisés, la ville est partout source de discriminations, de mal être et de conflits alors qu'elle doit être vecteur de cohésion, de tolérance et d'épanouissement de l'individu. L'urbanisme est à réinventer. C'est le défi relevé par cette manifestation dont le programme répondait à une interrogation centrale : comment faire une ville plus juste ? Au delà de la singularité des situations, les actions à entreprendre reposent, d'une part, sur une gestion efficace de l'aménagement urbain et, d'autre part, sur une consécration effective des droits fondamentaux. Ce sont là les conditions d'une véritable performance urbaine indissociable d'un droit à la ville auquel les participants du colloque étaient invités à réfléchir afin de révéler la richesse du concept et les conditions de sa consécration.

Plusieurs contributions ont mis l'accent sur les difficultés actuelles des villes notamment du point de vue de l'accès aux services pour le plus grand nombre et du respect des droits de la personne (G. Joerger). Un état des lieux lucide a été dressé de plusieurs métropoles du Magreb au regard des défaillances que peuvent connaître leur organisation et leur fonctionnement (L. Haddad), des contraintes au développement de leur performance (L. Jaidi) mais aussi des mutations qui sont entreprises dans un contexte de transition politique, sociale et économique (C. Bena, F. Helten et J. Ouchker) dont le succès est intimement lié à la qualité de la gouvernance des territoires (A. Adidi).

Les questions de méthode ont été abordées par de nombreux intervenants faisant état de pratiques qui se développent au nord comme au sud. La planification a été décrite comme un processus indispensable à la régulation du jeu urbain à condition qu'elle propose une stratégie de développement non pas dogmatique et unilatérale (C. Benakezouh) mais réaliste et partagée par tous les acteurs. Elle doit aussi être suffisamment flexible pour s'adapter à l'évolution des besoins, ce qui ne va pas sans poser le problème de la permanence et donc de la crédibilité des normes d'urbanisme : peut-on réellement demander plus au plan et moins à la règle (J-P Lebreton) ? Au delà, une gestion plus globale, conduite à partir des principes et des outils du management territorial, paraît indispensable comme en témoignent notamment la réussite de l'expérience barcelonaise (S. Hernandez). Dans tous les cas, la recherche de la performance urbaine suppose une évaluation fondée sur des critères pertinents qui intègrent le respect des droits fondamentaux (A. Bourdin).

Les interventions ont largement porté sur les moyens à mobiliser pour faire progresser les droits collectifs et individuels, le travail sur les divers droits urbains étant considéré comme un chantier essentiel pour l'avenir (A. Bourdin). La lutte contre l'exclusion (B. Mora ; Y. Luchaire) comme l'accès à l'environnement (A. Hammami Marrakchi) ont été évoquées ainsi que le droit à la culture dont une des voies de réalisation consiste à encourager la création contemporaine et l'art urbain que des réglementations urbaines trop envahissantes ou consensuelles menacent parfois (P. Planchet). La présentation des premiers bilans de l'expérience française de mise en place d'un droit à

logement opposable a permis de mesurer la complexité des dispositifs destinés à assurer l'effectivité des droits sociaux (N. Foulquier). Le thème de la citoyenneté a été largement développé tant sous l'angle de la nécessité pour les citoyens de s'approprier les projets et les valeurs de leur cité (S. Chraïbi) avec pour enjeu la consolidation voire la refondation du contrat social (D. Hadjidj), qu'au travers de la diversité des actions à entreprendre pour mobiliser les citoyens (J-C Lardic). Les participants ont aussi été interpellés par une communication sur «La contradiction sexuelle de la ville entre excitation et frustration » (A. Dialmy). Une démonstration troublante des relations qu'il est possible d'établir entre la précarité des conditions de logement à l'origine de frustrations d'ordre sexuel et le recours à la violence intégriste. Le colloque a aussi été l'occasion pour de jeunes chercheurs de venir faire partager leur travaux et de soumettre à la discussion leurs premières conclusions.

Les rapports de Jean-Pierre Lebreton (Planification spatiale et performance urbaine), de Norbert Foulquier (La loi sur le droit au logement opposable) et de Pascal Planchet (La création contemporaine confrontée aux réglementations urbaines) ainsi que les autres interventions feront prochainement l'objet d'une publication aux éditions l'Harmattan.

P. Planchet